**ENQUÊTE SUR UN HARCÈLEMENT**
Cinq mois après le suicide d'Evaëlle, 11 ans, une enquête pour homicide involontaire et harcèlement a été ouverte, visant des collégiens et une enseignante, placée en garde à vue, a indiqué dimanche le procureur de Pontoise.

**63 %**
**C'est la part des Français qui ont déjà renoncé à des soins, selon un sondage de France Assos Santé, publié hier.**

IMMIGRATION

# La frontière franco-italienne, une zone de non-droit ?

Les députées Elsa Faucillon (PCF) et Danièle Obono (FI) se sont rendues à Menton pour témoigner des atteintes aux droits des exilés dénoncées par les associations. Elles réclament la création d'une commission d'enquête parlementaire.

**Menton (Alpes-Maritimes),**
envoyé spécial.

Privation de nourriture, enfermement abusif, falsification de documents, actes de violence assimilables à de la torture, non-respect du droit national et international… les témoignages pleuvent et font froid dans le dos. Mais que se passe-t-il vraiment dans les préfabriqués installés, depuis 2017, sur le site de la police aux frontières (PAF) à Menton (Alpes-Maritimes) ? La députée communiste Elsa Faucillon et sa consœur de la France insoumise Danièle Obono ont voulu en avoir le cœur net, en se rendant sur place, respectivement jeudi 14 et vendredi 15 novembre, faisant valoir leur droit de parlementaires à visiter les lieux de privation de liberté. Comme l'eurodéputée Manon Aubry, deux semaines auparavant, les deux élues se sont vu refuser l'entrée dans les lieux.

« *Ils cachent des choses et ce qu'ils cachent est moche* », dénonce Elsa Faucillon, au soir de sa visite. Elle garde notamment en tête sa rencontre avec une personne libérée vers 9 heures, le matin même, après douze heures d'enfermement. « *On ne nous a rien donné à manger. Pas d'eau, pas de nourriture* », lui a assuré le jeune exilé. « *J'ai également rencontré un mineur de 16 ans, qui leur a déclaré être né en juin 2003, à qui ils ont remis un document mentionnant le 1er janvier 1998 comme jour de naissance*, indique la députée. *Ils continuent de falsifier les documents.* » Ce mineur avait lui aussi passé la nuit enfermé.

À la gare de Menton, entre Vintimille et Nice, les policiers inspectent les trains en provenance d'Italie. P. Terdjman/NYT-Redux-REA

### Les préfabriqués, espace de mise à l'abri ou lieu de rétention ?

Le lendemain, à 7 h 30, le soleil termine de se lever au pied du Pas de la mort, ce lieu de passage montagnard, entre l'Italie et la France, emprunté par des centaines de candidats à l'asile. Danièle Obono frappe à la porte du poste de police. Le chef de brigade lui demande de patienter. Juste le temps de voir arriver, à dix minutes d'intervalle, deux vans banalisés transportant des personnes fraîchement interpellées en gare de Garavan, première station française de la ligne ferroviaire reliant Vintimille à Nice. « *C'est comme ça toute la journée*, assure Agnès, responsable locale de la Coordination d'actions aux frontières intérieures (Cafi). *Ils fouillent tous les trains qui arrivent d'Italie et ramènent ici les exilés pour les refouler.* »

Rapidement, le commandant Maurin vient à la rencontre de la parlementaire et lui propose d'entrer dans le poste de police, à condition de n'être accompagnée ni de la presse ni des associations. L'officier lui précise toutefois qu'elle ne pourra pas avoir accès aux fameux préfabriqués. Depuis le passage du sénateur communiste Pierre Laurent, en mai 2019, qui avait, lui, réussi à voir de ses propres yeux les conditions indignes dans lesquelles sont enfermés quotidiennement des dizaines de femmes, hommes et enfants, le responsable des lieux oppose à tous les élus une « note interne » de la direction centrale de la police aux frontières, que nul n'est encore parvenu à se procurer, qui affirme que les postes de Montgenèvre et Menton ne sont pas des « *lieux de rétention* » mais des « *espaces de mise à l'abri* ». « *Je n'ai pas pu avoir accès à ce document*, indique Danièle Obono à sa sortie, *mais le commandant m'en a lu quelques passages. Il a toutefois convenu oralement que, dans la mesure où des personnes sont enfermées ici pendant plusieurs heures, sans avoir la possibilité d'en sortir, il s'agit bien d'un lieu de privation de liberté.* »

**15 378**
**EXILÉS ONT ÉTÉ INTERPELLÉS À LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE EN 2019, SELON LA PRÉFECTURE. BEAUCOUP PLUS, SELON LES ASSOCIATIONS.**

Saisi à l'été 2017, le tribunal administratif de Nice, suivi par le Conseil d'État, avait indiqué que ces locaux ne pouvaient être considérés comme tels, les personnes retenues n'étant enfermées que le temps nécessaire à la mise en place de la procédure administrative de refus d'entrée sur le territoire. Le jugement précisait cependant que la durée maximale d'enfermement ne pouvait excéder quatre heures… Or, les Italiens tenant leurs locaux fermés entre 19 h 00 et 8 h 00, chaque nuit, beaucoup d'exilés interpellés à Menton passent bel et bien plus de dix heures dans ces locaux. « *Et surtout, on ne peut pas parler de "mise à l'abri", à partir du moment où ces personnes n'ont accès à aucun médecin, aucun interprète, aucun avocat, aucune association* », relève une militante présente vendredi matin.

À une centaine de mètres des lieux, après le poste-frontière italien, le collectif Kesha Niya installe tous les jours, sur le bord de la route, un espace où les exilés refoulés peuvent boire, manger et prendre un temps de répit. Ce vendredi, Danièle Obono, comme Elsa Faucillon, la veille, est venue leur rendre visite. La semaine dernière, le petit groupe de militants aurait accueilli pas moins de 600 personnes refoulées, leur aurait donné de quoi se nourrir, des informations sur leurs droits et des tickets de bus pour leur éviter de marcher les 10 kilomètres qui les éloignent de Vintimille. Lorsqu'ils constatent qu'une des personnes est mineure, ils tentent de la ramener au poste-frontière italien. De là, dans la plupart des cas, les carabinieri reconduisent les jeunes en France. Car leur expulsion est normalement interdite par le droit international. Il s'agirait de 20 à 30 cas par semaine.

### « Nous collectons tous les jours des récits de violences »

Ces militants solidaires venus de toute l'Europe récoltent également de nombreux témoignages. Un des plus effrayants date du 11 novembre dernier. Ce matin-là, le collectif aurait vu arriver un jeune de nationalité italienne et d'origine marocaine, les yeux rougis et visiblement exténué. Il leur aurait dit avoir été tabassé par plusieurs agents de la PAF mentonnaise, avoir subi plusieurs coups de Taser et avoir été aspergé de gaz lacrymogène en plein visage à bout portant, tandis que des policiers le ceinturaient et, de leurs doigts, lui tenaient les paupières ouvertes. Une plainte aurait été déposée en Italie.

Rien de tel parmi les témoignages de ceux rencontrés ce vendredi. Mais une vidéo filmée à l'intérieur des préfabriqués montre la réalité de ce soi-disant « *espace de mise à l'abri* ». Deux conteneurs exigus et humides, sans matelas ni couvertures, entourant une petite cour recouverte de grillage. On y voit un seul robinet accroché à un mur et trois blocs sanitaires, d'où s'écoule une large flaque d'eau. Une dizaine de personnes tentent de dormir à l'intérieur, à même le sol, tandis qu'à l'extérieur, une dizaine d'autres se remettent tant bien que mal d'une aspersion de gaz lacrymogène. « *Cette vidéo n'est pas étonnante*, commente Adèle, une des animatrices de Kesha Niya. *Nous collectons tous les jours des récits de violences subies dans les préfabriqués.* »

Pour l'heure, rien ne permet de vérifier que les locaux mentonnais de la PAF sont le lieu de telles exactions. Les députés communiste et insoumis ont toutefois déposé à l'Assemblée nationale, le 6 novembre dernier, une proposition de résolution actant la création d'une « commission d'enquête chargée d'évaluer les responsabilités politiques et de contrôler l'application de la loi et le respect des droits fondamentaux dans le cadre des activités de police aux frontières françaises ». Une démarche appuyée par plusieurs associations qui appellent, le 4 décembre prochain, à Hendaye, Calais, Dunkerque, Montgenèvre… et Menton, à des rassemblements « *pour dénoncer les atteintes aux droits des personnes exilées commises aux frontières par les autorités françaises* ». ●

**ÉMILIEN URBACH**

À Perpignan, l'association a voulu remettre au centre des débats la pauvreté et les droits des enfants. Joël Lumien

PAUVRETÉ

# « On ne doit pas choisir entre manger et étudier »

Au sortir de son congrès, le Secours populaire français veut mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités et étendre encore son action. Entretien.

Élue secrétaire générale lors du 37e congrès du Secours populaire français, le week-end dernier à Perpignan, Henriette Steinberg assume la succession de Julien Lauprêtre, décédé cette année, avec des ambitions réaffirmées.

**Vous avez réservé un moment du congrès au 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide). Pourquoi ?**

HENRIETTE STEINBERG Parce que ces droits ne peuvent pas simplement être écrits. Aller à l'école, manger à sa faim… ce sont des choses concrètes. Et les projets menés par le Secours populaire contribuent à leur réalisation effective. Dimanche, les enfants du mouvement Copain du monde étaient présents, ils ont dessiné une banderole et ils sont mobilisés, dans les villages d'enfants qu'ils organisent à travers le monde. Notre exposition sur les 80 ans de la Retirada, la retraite des républicains espagnols en France, qui va circuler dans toute la France, rappelle qu'il y a bien une continuité de l'action du Secours populaire dans ce domaine, depuis 1936.

Christophe Da Silva/SPF

**Henriette Steinberg**
**Secrétaire générale du Secours populaire français**

**Quelle est la situation en France dans ce champ ?**

HENRIETTE STEINBERG Voir des enfants dans des camps de rétention, d'autres à qui nos fédérations doivent apporter de la nourriture alors qu'ils sont censés être pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), c'est inacceptable ! Ce n'est pas normal qu'il y ait des mineurs qui errent sur le territoire, d'autres qui sortent de l'ASE au bout de quinze ans, sans rien. La Cide a un sens, la France l'a signée, elle doit l'appliquer, et ce n'est pas compatible avec le fait de mettre des mineurs en rétention, ou de les pourchasser sur tout le territoire. Nous intervenons sur ces situations, mais c'est d'abord le rôle de la puissance publique. Quand il y a des enfants mis à l'hôtel, nous pouvons leur apporter à manger, mais nous intervenons aussi auprès des services concernés pour leur dire « que faites-vous ? ». Nous ne lâchons pas prise.

**L'action du SPF touche bien d'autres sphères…**

HENRIETTE STEINBERG Bien sûr. Nous voulons faire vivre une conception planétaire de la solidarité. Que ce ne soit pas seulement de la France vers d'autres pays, mais entre de nombreux pays : une mise en réseau de tous ceux qui agissent, au niveau planétaire.

**Comment avoir les moyens de cette ambition ?**

HENRIETTE STEINBERG Nous avons besoin d'accroître notre influence et celle de nos partenaires auprès de tous les intervenants possibles, dès lors qu'ils respectent les droits et la dignité humaine : les entreprises, les services publics. Nous devons augmenter très considérablement nos ressources et celles de nos partenaires car nous, nous agissons. Et cette action est étroitement liée aux moyens dont nous disposons.

**Certains semblent découvrir la précarité étudiante. Vous intervenez dans ce domaine de longue date…**

HENRIETTE STEINBERG Il y a 17 antennes du Secours populaire dans des universités, tenues par des étudiants, donc nous connaissons précisément la situation. C'est là aussi un problème qui doit être pris en charge par la puissance publique. Mais, en attendant, il faut faire en sorte que les jeunes n'aient pas à choisir entre étudier et manger. Nous travaillons aussi à créer un réseau européen sur le sujet. ●

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR OLIVIER CHARTRAIN**

/